

COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015

PRESENTS : Mesdames et Messieurs: Eric Alain ZOUKOUA, Emmanuel NERON, Bernard BURON, Alain GUEIFFIER, Benoit WOLF, Nathalie MOREAU, Jean Michel FOURNIER, Emmanuel MOYSE, , Jean Louis BOUCQUARD, Bruno BOISSAVIT, Yves RAINGEAUD, Patrick LAFFEZ, Francis BOURREAU.

PRESENTS A TITRE CONSULTATIF : Messieurs : Alain RONCIN, Président de la Commission, Philippe, DAILLOUX, DSF, LUDOVIC GALISSON, Adjoint au DSF.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs : Xavier APARICIO, Dominique VAILLANT, Jean FABBRI, ELISE LAUMONIER, Agent comptable.

INVITES : Jérôme BARRERE

ORDRE DU JOUR	EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION DES MOYENS
<u>Répartition des masses/DOB 2016</u>	Présentation du cadrage de répartition des masses par le vice-président. Sera poursuivi à la prochaine commission.	Pas de décision
<u>Dérogations aux modalités de remboursement des frais de transport, d'hébergement et de repas</u>	<p><u>REF</u> : décision du CA du 8 juillet 2013</p> <p>La mise en place du nouveau marché de transport est l'occasion d'ajuster certaines modalités de remboursement de frais de déplacement.</p> <p>1) remboursement dans le cadre des missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – <u>hôtel</u> : possibilité de déroger jusqu'à 130 € pour Paris et RP, au lieu de 110 € actuellement – <u>billet de train</u> : la seconde classe est la règle, mais exceptionnellement le recours à la première classe est autorisé sur accord de la personne déléguée par l'ordonnateur habilité – <u>Avion</u> : le recours à des compagnies à bas coût est la règle, mais dérogations possibles pour la classe économique ou la classe affaire, de manière exceptionnelle sur autorisation du président <p>2) remboursement des personnes invitées</p> <ul style="list-style-type: none"> – pour la prise en charge des frais liés à l'accueil de personnes invitées par l'université, possibilité de déroger au tarif règlementaire d'hébergement de 90 €, à hauteur de 150% de ce tarif; – même dérogation possible, pour les billets de train et l'avion, que celles énoncées ci-dessus, et dans les mêmes conditions. 	Approbation de la commission à l'unanimité sauf une abstention

<p><u>Tarif des cours de licence de philosophie à des enseignants du second degré.</u></p>	<p>Pour répondre à un important besoin de formation de professeur de philosophie, non couvertes par le rectorat, il est proposé d'ouvrir des cours de licence de philosophie à des enseignants du second degré souhaitant préparer l'agrégation interne de philosophie. Le tarif de ces cours est fixé à 122 €, dont 34€ de contribution pour l'accès à la bibliothèque universitaire.</p>	<p>Approbation à l'unanimité</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

Prochaines commissions : 25 septembre ; 2, 9,16 et 23 octobre 2015.